

Affaires Juridiques
LV

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L. 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération n°2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté n°2025/49 du 28 mai 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 30 mai 2025 au BOAMP, ainsi que la date de remise des offres fixée initialement au jeudi 03 juillet 2025 à 12h00,

Vu l'avis rectificatif publié le 11 juin 2025 au BOAMP prolongeant les délais de consultation jusqu'au vendredi 11 juillet 2025 à 12h00,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public n°25037 de Travaux, en procédure adaptée, relatif à la réhabilitation de la Villa Rozée à Sannois,

DECIDE :

Article 1^{er} : de signer le marché n°25037 de Travaux suivant :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant € H. T
2025/95	Réhabilitation de la Villa Rozée à Sannois		
	SARL ECB 95 110 SANNOIS	Lot 01 : Démolition - Gros œuvre - Charpente - Ravalement - Carrelage Faïence	824 957,35 € HT
	DESCHAMPS 93300 Aubervilliers	Lot 02 : Couverture - Etanchéité	229 906,42 € HT
	BOTCAR 78503 SARTROUVILLE	Lot 05 : Cloisons - Faux-plafonds	208 721,00 € HT
	FRANCE RENOVATION SERVICES 9550 GONESSE	Lot 07 : Finitions intérieures - Sol souple - Peinture - Nettoyage	74 000 € HT
	VES 95520 OSNY	Lot 08 : Plomberie - Sanitaires - CVC	325 144,37 € HT
	DMP SERVICES 95600 EAUBONNE	Lot 09 : Electricité - CFo Cfa	210 750,29 € HT

Article 2 : L'exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Suite et fin de la décision 2025/95

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



Pour le Maire,
par délégation
la Directrice Générale Adjointe des Services

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil
Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020
SANNOIS, le 15 septembre 2025

Laurence TROUZIER-EVEQUE



Adjointe au maire
déléguee à la sécurité et la tranquillité publique
et aux affaires juridiques
Conseillère communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 17 septembre 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20250915 - DC2025 - 95 - CC

Publiée le 17 septembre 2025